

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 8 février 2016 N° de la séance : 3</p>	<p>A.S. 2015/2016</p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p style="text-align: center;"><u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <u>DU LUNDI 8 FEVRIER 2016</u></p> <p>Le quorum étant atteint, monsieur MIALON ouvre la séance à 18 h 15. Madame SENIZERGUES est désignée secrétaire de séance.</p> <p><u>1°) Adoption du compte-rendu conseil d'administration n° 2 du 30 novembre 2015</u></p> <p>Monsieur MIALON s'assure que tous les membres ont bien reçu le compte-rendu. Sans remarques particulières, il est adopté en l'état.</p> <p>16 votants Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p><u>2°) Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>Monsieur MIALON s'assure que tous les membres ont bien reçu l'ordre du jour.</p> <p>16 votants Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p><u>3°) Décision budgétaires modificatives</u></p> <p>Madame Perrot, la commande du nouveau serveur informatique initialement prévue sur l'année civile 2015 n'a pas eu être passée à temps. En conséquence, le conseil d'administration doit aujourd'hui à nouveau se prononcer sur cette DBM.</p> <p>16 votants Pour : 16 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Convention bipartite pur le budget de fonctionnement des EPLE ayant des sections d'apprentissage. ❖ Présentation du rapport d'activité de l'association sportive du lycée. Mr Cébe présente les données et le bilan ainsi que les perspectives pour cette année scolaire. 	
---	--

<p>L.P. HOTELIER 45 RUE LAPEYROUSE 81200 MAZAMET</p> <p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 8 février 2016 N° de la séance : 3</p>	<p><u>A.S. 2015/2016</u></p>
<p>OBJET</p>	<p>RESERVE A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE</p>

<p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p><u>4°) Répartition de la dotation globale horaire :</u></p> <p>Monsieur Mialon présente l'enjeu d'une répartition horaire déterminée à cette période car elle fait remonter les créations ou suppressions de postes éventuelles.</p> <p>Monsieur Mialon présente la méthode de construction d'une répartition horaire : mise en correspondance entre les besoins des disciplines et les apports en heures enseignants issus des postes présents sur l'établissement. Quand ceux-ci sont insuffisants, il y a la création d'un BMP. Le reste des besoins sera couvert en HSA sur la discipline sur des enseignants à temps plein.</p> <p>Une concertation sera programmée pour préciser la répartition de l'accompagnement personnalisé.</p> <p>17 votants Pour : 17 Abstentions : 0 Contre : 0</p> <p><u>5°) Questions diverses</u></p> <p>La séance est levée à 19h30</p> <p>Le Président du CA</p> <p>Nicolas MIALON</p>	
--	--